

Règlement des Concours

1. Les concours sont organisés par Ultrason ASBL, dont le siège social est établi Rue Ferdinand Delcroix 33 à 1400 Nivelles (ci-après dénommé "Ultrason").
2. Il peut s'agir de concours organisés à la radio, sur le site www.ultrason.be, sur les réseaux sociaux de la radio et/ou lors d'un événement qu'Ultrason organise ou auquel Ultrason participe.
3. Ultrason se réserve le droit de modifier, de remettre, de réduire ou d'annuler le concours (ou une partie) si les circonstances le réclament. Aucune faute d'impression, d'orthographe, de typographie ou autre ne peut être invoquée, ceci sous aucun prétexte et pour aucune obligation d'Ultrason.
4. Aucune correspondance (lettre, e-mail et/ou communication téléphonique) ne sera échangée à propos de ce règlement, de l'organisation ou du résultat du concours. Toutes les communications ou publications supplémentaires concernant le concours seront considérées comme point du présent règlement. Les décisions d'Ultrason sont sans recours.
5. Toute personne physique qui habite en territoire belge peut participer aux concours, à l'exception des bénévoles d'Ultrason et des entreprises (y compris le personnel et les collaborateurs) qui sont impliquées dans le concours, et à l'exclusion des membres de famille (c'est à dire les personnes demeurantes au même domicile) des catégories exclues. Au cas où un participant aurait moins de 18 ans au moment de sa participation, il doit obtenir l'accord explicite de ses parents et/ou de son tuteur et présenter cet accord à la première demande d'Ultrason.
6. Les conditions particulières de participation sont exposées dans le concours même. Ces conditions particulières complètent les présentes conditions générales. En cas de conflit, ce sont les conditions particulières qui prévalent. Il n'existe aucune obligation d'achat pour participer au concours, sauf si stipulé autrement. Les réponses ou envois tardifs ne seront pas pris en considération.
7. Les cadeaux gagnés ne pourront en aucun cas être échangés contre leur contre-valeur en espèces ou un autre gain en nature. Le prix n'est attribué ou remis qu'au gagnant, qui, à cette fin, peut être demandé de prouver son identité. Le participant n'aura plus droit à son prix s'il n'est pas venu le retirer au studio de la radio (Rue Ferdinand Delcroix 33 à 1400 Nivelles) dans les deux mois qui suivent la fin du concours, sauf si un autre délai ou une autre procédure est indiqué dans le concours. Dans ce contexte, Ultrason se réserve

le droit de remettre le prix à un autre participant qui peut être considéré gagnant. Les prix ne sont pas envoyés par la poste ou autre service de livraison.

8. A moins que ce ne soit pas indiqué autrement dans la description du concours, chaque participant ne peut participer qu'une seule fois. Si plusieurs réponses ou participations sont envoyées, Ultrason ne prendra en considération que la première participation qu'elle reçoit, sans préjudice du droit d'Ultrason d'appliquer l'article 9.
9. Un prix au maximum est remis par adresse / domicile où plusieurs personnes demeurent en famille.
10. En cas d'abus, mystification ou fraude, Ultrason se réserve expressément le droit d'exclure le(s) participant(s) impliqué(s) de ce concours et/ou des autres concours d'Ultrason.
11. Par sa participation au concours, le participant consent automatiquement et sans réserve que son nom, adresse et, le cas échéant, photo, ainsi que son identification comme participant ou gagnant, soient publiés par Ultrason. Il renonce à tous ses droits à ce sujet.
12. Le règlement no 2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD), s'applique aux données à caractère personnel des participants. Ces données seront reprises dans un fichier d'adresses qui peut être mis à la disposition des tiers et/ou qui peut être utilisé de façon interne ou dans le cadre d'actions commerciales ("direct marketing") si le participant a marqué son accord pour transmettre ses données au moment de sa participation au concours. Le participant dispose à tout moment d'un droit d'accès, de correction et d'opposition quant à ces données.
13. Si la participation au concours implique l'envoi ou le téléchargement de matériel, le participant cède gratuitement à Ultrason tous les droits intellectuels sur le matériel, pour le monde entier, et durant toute la période de validité de ces droits, pour une utilisation dans le contexte du concours, sans aucune autre restriction et d'une manière aussi large que la loi le permet. Dans ce cadre, le participant se fait fort pour les éventuels autres ayants-droits, que ceux-ci cèdent de la même manière leurs droits relatifs au matériel. Ladite cession comprend le droit de (faire) reproduire, distribuer et/ou adapter le matériel, cela via tous les moyens et procédés, et sur tous les supports. Chaque participant confirme avoir obtenu au préalable de la part des personnes représentées dans le matériel, l'autorisation de l'envoyer ou de le télécharger pour le concours, ainsi que de le publier sur tous les supports gérés par

Ultrason (site, réseaux sociaux, radio). Si des mineurs se trouvent sur la photo, le participant au concours confirme avoir reçu l'autorisation des parents ou des tuteurs légaux. Le matériel fourni par le participant ne doit en aucun cas présenter des tiers de manière irrespectueuse, ni représenter un risque pour le participant ou quelconque autre personne présente dans le matériel. Aucun élément visuel fourni ne peut déroger à la vie privée ou aux droits d'un tiers. Le matériel fourni par le participant ne peut contenir aucun élément calomnieux, offensant, pornographique, raciste, choquant, illégal ou immoral. Il ne peut présenter aucun produit ou situation interdits par la loi. Ultrason se réserve le droit de supprimer tout matériel ne respectant pas les conditions formulées dans le présent règlement, et d'exclure tout participant sur cette base du concours concerné ou d'autres concours.

14. Par sa participation au concours, le participant accepte ce règlement entièrement et sans condition.